

partenaires extérieurs de suivi du processus électoral en vue d'appuyer les efforts de reconstruction engagés par les Centrafricains;

A exprimé son inquiétude au regard de l'insécurité qui régnait au nord et à l'ouest du pays, liée à la présence de groupes armés dans ces régions, et a invité les États concernés à se concerter avec les organisations sous-régionales, régionales et le BONUCA sur les actions à entreprendre pour répondre collectivement à la menace que ces groupes armés faisaient peser sur la stabilité de la République centrafricaine et certains pays de la sous-région.

**Décision du 22 novembre 2006 (5572^e séance) :
déclaration du Président**

À sa 5572^e séance⁴, le 22 novembre 2006, le Conseil a invité le représentant de la République centrafricaine à participer au débat. Le Président (Pérou) a fait une déclaration au nom du Conseil⁵, par laquelle celui-ci, entre autres :

⁴ À sa 5558^e séance, tenue à huis clos le 30 octobre 2006, le Conseil a eu une discussion avec le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BONUCA et le Premier Ministre de la République centrafricaine.

⁵ S/PRST/2006/47.

A réaffirmé qu'il soutenait sans réserve le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA);

A salué aussi les efforts que déployait courageusement le Gouvernement centrafricain pour réaliser les réformes préconisées par les partenaires bilatéraux et les institutions financières internationales en vue d'améliorer la gestion du Trésor et d'assurer la transparence des activités économiques et la bonne conduite des affaires publiques

A constaté avec la plus grande inquiétude que l'instabilité dans les régions centrafricaines limitrophes du Tchad et du Soudan constituait une menace contre la sécurité et la stabilité de la République centrafricaine et de ses voisins;

A réaffirmé son attachement à l'intégrité territoriale de la République centrafricaine;

A demandé au Secrétaire général de renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale;

A décidé de proroger d'un an, jusqu'au 31 décembre 2007, le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.

10. Questions concernant la paix et la sécurité en Afrique

A. La situation en Afrique

**Délibérations du 24 septembre 2004
(5043^e séance)**

À sa 5043^e séance, le 24 septembre 2004, le Conseil de sécurité a inscrit à son ordre du jour, sous la question intitulée « La situation en Afrique », un exposé du Président du Nigéria et Président de l'Union africaine. Des déclarations ont été faites par tous les membres du Conseil, le Secrétaire général et le Président du Nigéria¹.

Le Président du Conseil (Espagne) a appelé l'attention du Conseil sur une lettre datée du 22 septembre 2004 émanant du représentant du Nigéria, transmettant un communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine concernant la situation dans la région soudanaise du

¹ L'Allemagne et l'Espagne étaient représentés par leurs Ministres des affaires étrangères respectifs.

Darfour et la situation en Somalie². Il a ensuite formulé certaines remarques liminaires en sa qualité de représentant de son pays, rappelant qu'il s'était rendu au Soudan l'année précédente. Tout en exprimant l'opinion selon laquelle la situation humanitaire au Darfour commençait doucement à s'améliorer, il a également noté que les attaques contre la population civile ne semblaient pas avoir totalement cessé, et qu'il était dès lors essentiel que toutes les parties respectent l'accord de cessez-le-feu. Soulignant le rôle essentiel qu'avait joué l'Union africaine au Darfour, notamment en parrainant les pourparlers de paix d'Abuja, il a rappelé que la communauté internationale attendait de la part des deux camps qu'ils négocient de bonne foi et de manière raisonnable afin de parvenir à un accord pouvant être appliqué le plus tôt possible. Enfin, au sujet de la situation dans le sud du Soudan, il a plaidé en faveur de l'achèvement rapide des pourparlers de

² S/2004/755.

paix de Naivasha, qui pourrait avoir des retombées positives sur la situation au Darfour³.

Dans sa déclaration, le Secrétaire général a estimé que la tragédie humaine au Darfour était l'un des principaux défis auxquels la communauté internationale était aujourd'hui confrontée, et que le plus urgent était de faire tout ce qui était possible pour protéger et préserver la population du Darfour de nouvelles violences terribles et d'autres violations des droits de l'homme. Rappelant que l'ONU appuyait les efforts que faisait l'Union africaine pour renforcer ses opérations dans toutes les régions du Darfour, le Secrétaire général a affirmé qu'il fallait appuyer l'élargissement de la mission de l'Union africaine, qui aurait besoin d'importantes ressources internationale – appui logistique, matériel et financier. De même, rappelant que l'ONU appuyait également vigoureusement la prise en main du processus politique par l'Union africaine afin de trouver une véritable solution politique, le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à atteindre cet objectif en faisant clairement comprendre aux deux parties que l'on attendait d'elles qu'elles reprennent les négociations en vue d'un règlement politique au Darfour, et pour apporter à la table de négociation l'esprit de compromis qui s'imposait pour conclure un accord⁴.

Le Président du Nigéria et Président en exercice de l'Union africaine a lui aussi estimé que la situation au Darfour posait à l'Union africaine et à la communauté internationale des problèmes difficiles à résoudre, et que les pourparlers d'Abuja étaient l'une des initiatives les plus importantes prises sous l'égide de l'Union africaine pour tenter d'apporter une solution à la situation au Darfour. Affirmant que l'Union africaine était déterminée à ouvrir une ère de paix au Darfour parce qu'elle était persuadée que la paix et la sécurité du Soudan auraient des incidences positives pour la sous-région et pour l'ensemble du continent africain, il a insisté sur le rôle important de collaboration que la communauté internationale, et en particulier l'ONU, par l'entremise du Conseil de sécurité, avait joué et pouvait continuer à jouer pour renforcer les efforts de paix au Darfour. Il a donc invité instamment les donateurs et la communauté internationale à accroître le niveau actuel d'assistance

³ S/PV.5043, pp. 2-3.

⁴ Ibid., p. 3.

à l'Union africaine en lui fournissant des moyens logistiques, des formations et en déployant du personnel, ainsi qu'en assurant le maintien des effectifs de la force à 3000 soldats au Darfour. La difficulté, a-t-il ajouté, serait de déterminer quels États Membres de l'Union africaine contribueraient à la force et apporteraient les moyens logistiques et les ressources nécessaires. Ajoutant que ces contingents ne devraient rester en place que jusqu'à ce que des modalités politiques permanentes soient arrêtées et mises en œuvre, il a noté que l'Union africaine n'avait jamais rien entrepris de comparable par le passé et que la question du commandement et du contrôle serait difficile à régler.

Abordant d'autres problèmes qui touchaient l'Afrique, le Président du Nigéria a salué la récente prorogation des mandats de la Mission des Nations Unies au Libéria et de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone; et a approuvé les recommandations du Secrétaire général concernant l'élargissement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). Pour conclure sa déclaration, il a prié instamment le Conseil de sécurité de continuer à jouer son rôle positif actuel à l'appui de ces efforts, ainsi que la communauté internationale toute entière d'accroître son niveau d'assistance, notamment dans les domaines du renforcement des capacités et du développement des infrastructures, de façon à réaliser le développement socioéconomique de l'Afrique⁵.

Dans leurs réactions, la plupart des membres du Conseil ont, de manière générale, fait part de leurs préoccupations face à la situation au Darfour, reconnaissant que le plus urgent était de mettre un terme aux meurtres et à la violence à l'encontre des civils, réaffirmé que le Conseil de sécurité était déterminé à maintenir la pression sur le Gouvernement soudanais et les groupes rebelles pour qu'ils reviennent à la table des négociations et restent impliqués dans la démarche de négociation; et ont appuyé les efforts mis en œuvre par l'Union africaine à cet égard.

À la question du représentant des États-Unis, qui lui demandait si le Conseil de sécurité et les pays concernés faisaient tout ce qu'ils devraient faire pour appuyer l'action de l'Union africaine, le Président du Nigéria a répondu que les cinq membres permanents devraient adopter une position unifiée afin d'exercer

⁵ Ibid., pp. 3-6 et pp. 17-20.

une pression uniforme sur le Gouvernement soudanais et sur les rebelles⁶. Soulignant que la priorité immédiate du Conseil au Darfour était de mettre un terme aux violences perpétrées contre les civils, le représentant du Royaume-Uni a observé que le Gouvernement soudanais avait besoin d'aide pour y arriver, et a dès lors encouragé le Gouvernement lui-même et l'Union africaine à identifier très rapidement les renforts qui étaient nécessaires sur le terrain au Darfour, ce que le Gouvernement soudanais était disposé à accepter, et ce que l'Union africaine pouvait fournir⁷. Le représentant de la Chine a indiqué que la priorité était de procéder le plus rapidement possible à élargir le déploiement de la mission de l'Union africaine, et que la communauté internationale était appelée à fournir toute l'assistance possible à l'Union africaine en vue de ce déploiement. Notant que la genèse du problème du Darfour était très compliquée, il a souligné que seul un règlement politique permettrait d'instaurer une paix durable au Darfour. Il a dès lors fait part de son appui à l'Union africaine à cet égard et a appelé toutes les parties, et en particulier les groupes rebelles, à faire preuve de davantage de souplesse afin de parvenir aussi rapidement que possible à un accord global⁸. Le représentant de la France a indiqué que le Conseil devait être exigeant à l'égard des Soudanais, et faire clairement comprendre au Gouvernement qu'il devait remplir toutes ses obligations, en particulier en assurant au Darfour la sécurité de sa population et en luttant contre l'impunité, et a appelé la communauté internationale à fournir une assistance suffisante à l'Union africaine⁹. Le représentant du Brésil a souligné que des mesures préventives et un système d'alerte rapide étaient les principaux atouts dont disposaient les organisations régionales pour gérer les conflits, et qu'il fallait trouver des moyens novateurs pour éviter les conflits, et éliminer le sous-développement, la sous-éducation, la pauvreté et la faim. Il a argué que cette interdépendance croissante entre la sécurité et le développement économique et social indiquait qu'il devrait y avoir une meilleure coordination entre les organes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier entre le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social, par le biais de l'Article 65 de la

⁶ Ibid., p. 7.

⁷ Ibid., p. 8.

⁸ Ibid., pp. 7-8.

⁹ Ibid., pp. 13-14.

Charte¹⁰. Le représentant de l'Angola, dont le représentant de la Roumanie s'est fait l'écho, a noté que la situation au Darfour donnait au Conseil l'occasion de faire un meilleur usage du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, qui traite de la coopération avec les organisations régionales¹¹. Le représentant du Chili a suggéré que comme il avait beaucoup été question de la coopération entre l'Union africaine et le Conseil de sécurité, il serait peut-être intéressant de tenir une réunion conjointe du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine¹².

**Délibérations du 19 décembre 2005
au 4 avril 2007 (5331^e, 5525^e, 5571^e
et 5655^e séances)**

À sa 5331^e séance, le 19 décembre 2005, le Conseil a inscrit à son ordre du jour un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Des déclarations ont ensuite été faites par tous les membres du Conseil.

Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a donné des détails sur la détérioration de la situation au Darfour; fait état des violentes attaques perpétrées par l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le nord de l'Ouganda, le sud du Soudan et, plus récemment, en République démocratique du Congo; et a informé le Conseil de son récent voyage au Zimbabwe, où la situation s'aggravait en raison des pénuries alimentaires. S'agissant de la possibilité de maintenir l'opération humanitaire au Darfour, il a affirmé qu'ils avaient besoin sur le terrain d'une présence de sécurité élargie et plus efficace, le plus rapidement possible; une présence capable d'offrir une protection plus efficace et, à terme, de permettre aux habitants du Darfour de rentrer chez eux. Au sujet des crises déclenchées dans la région par les activités de la LRA, il a invité le Conseil à condamner fermement les attaques perpétrées par cette organisation à l'encontre des civils et des travailleurs humanitaires et a insisté pour que les violences cessent immédiatement. Afin d'aider le Conseil à envisager d'autres mesures et pour améliorer sa compréhension de ce qu'était la LRA, le Secrétaire général adjoint a suggéré d'envisager la nomination d'un groupe d'experts et la communication de mises à jour régulières sur les effets des activités de

¹⁰ Ibid., p. 14.

¹¹ Ibid., p. 14 (Angola); et pp. 16-17 (Roumanie).

¹² Ibid., p. 16.

la LRA sur la région. Enfin, s'agissant de la situation au Zimbabwe, il a invité l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale à œuvrer plus activement avec le Gouvernement pour remédier à cette énorme crise humanitaire. Pour conclure, il a demandé à tous les États Membres de financer et d'appuyer un programme de développement et humanitaire bien plus ambitieux, ajoutant que trop de ces crises humanitaires étaient dues à une absence totale de paix et de sécurité et que l'aide humanitaire ne saurait être un alibi empêchant de s'attaquer aux causes profondes des conflits¹³.

Les membres du Conseil ont exprimé leur inquiétude face à la détérioration de la situation humanitaire au Darfour, dans le nord de l'Ouganda, au sud du Soudan et au Zimbabwe et ont noté, entre autres, qu'il fallait s'attaquer aux causes profondes du problème et qu'il était indispensable d'adopter une approche régionale.

Faisant référence à la situation au Darfour, plusieurs représentants ont insisté sur le fait qu'il importait de veiller à une issue positive des négociations d'Abuja afin de stabiliser la situation et d'assurer une protection efficace de la population civile¹⁴. De même, s'agissant de la crise humanitaire provoquée dans le nord de l'Ouganda et le Sud-Soudan par les attaques de la LRA, les représentants du Danemark et du Japon ont insisté sur la nécessité d'une reprise du dialogue entre le Gouvernement ougandais et la LRA¹⁵.

S'agissant de la situation au Zimbabwe, certains membres ont dit espérer vivement que le Gouvernement de ce pays se montrerait plus disposé à travailler avec la communauté internationale dans un effort concerté afin de protéger et d'aider sa propre population¹⁶. Réaffirmant l'importance que son pays attachait à cette situation et notant que la crise alimentaire représentait une menace pour la stabilité et la sécurité régionales, le représentant des États-Unis a exhorté le Gouvernement du Zimbabwe à tendre la main à son peuple, aux partis politiques et aux groupes de la société civile, et à s'engager dans un dialogue

pour parvenir à un règlement politique durable. Il a suggéré que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques se rende au Zimbabwe ainsi que dans d'autres pays de la région¹⁷. Dans la même veine, les représentants de la France et du Danemark ont suggéré qu'il serait peut-être utile que le Secrétaire général se rende lui-même au Zimbabwe, tandis que le représentant du Royaume-Uni a estimé qu'il faudrait constater des progrès substantiels avant que le Secrétaire général en personne n'envisage d'intervenir¹⁸.

À la fin de la séance, répondant aux questions des membres quant à la possibilité d'une visite de haut niveau au Zimbabwe, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a confirmé que le Président du pays avait invité le Secrétaire général et que ce dernier envisageait d'envoyer le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques en vue d'engager le dialogue avec le Gouvernement¹⁹.

À sa 5525^e séance, le 15 septembre 2006, le Conseil a inscrit à son ordre jour un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, qui s'est adressé au Conseil et a répondu aux questions concernant la situation humanitaire en République démocratique du Congo et en Ouganda après sa visite dans ces pays. Tous les membres du Conseil ont fait une déclaration.

Dans son exposé, tout en reconnaissant que la situation en République démocratique du Congo s'était améliorée grâce au plus grand nombre de secouristes présents sur le terrain, le Secrétaire général adjoint a noté que l'immunité demeurerait un obstacle majeur à de nouveaux progrès. À cet égard, il a exhorté le Conseil et les autres États Membres à mettre la pression sur les forces armées de la République démocratique du Congo afin de mettre un terme aux violences perpétrées contre les civils. Il a également demandé au Conseil de faire montre d'un engagement ferme en maintenant les effectifs de la MONUC, en continuant de faire pression sur le Gouvernement pour qu'il mette fin à l'impunité et en encourageant l'état de droit et la bonne gouvernance. Évoquant ensuite la situation « plus prometteuse » dans le nord de l'Ouganda, le

¹³ S/PV.5331, pp. 2-5.

¹⁴ Ibid., p. 6 (Bénin); p. 9 (Japon); p. 13 (États-Unis); et p. 19 (France).

¹⁵ Ibid., p. 8 (Danemark); et p. 9 (Japon).

¹⁶ Ibid., p. 8 (Danemark); p. 9 (Japon); p. 13 (États-Unis); p. 17 (Roumanie); et pp. 20-21 (Royaume-Uni).

¹⁷ Ibid., p. 14.

¹⁸ Ibid., p. 8 (Danemark); p. 19 (France); et pp. 20-21 (Royaume-Uni).

¹⁹ Ibid., p. 23.

Secrétaire général adjoint a affirmé que « des améliorations avaient été constatées sur pratiquement tous les indicateurs », notamment sur le plan de l'accès humanitaire, du nombre de personnes qui se déplaçaient la nuit et des conditions de sécurité dans les camps de personnes déplacées. Rappelant la signature, le 26 août, d'un accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement ougandais et la LRA, il a souligné l'importance pour le Conseil de continuer à faire avancer le processus afin de conclure un accord définitif dès que possible²⁰.

Après cet exposé, les membres du Conseil se sont dits encouragés par les récentes améliorations en République démocratique du Congo et en Ouganda et se sont réjouis des progrès accomplis, mais ils ont indiqué qu'ils restaient néanmoins préoccupés par les défis énormes qui attendaient encore les deux pays, car les facteurs d'instabilité n'avaient pas tous disparu. Ils se sont félicités du cessez-le-feu entre le Gouvernement ougandais et la LRA et ont réaffirmé qu'il fallait combattre l'impunité dans les deux pays afin d'instaurer une paix durable.

À sa 5571^e séance, le 22 novembre 2006, le Conseil a inscrit à son ordre du jour un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur les immenses défis humanitaires en Afrique, en particulier la situation au Darfour et les pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et la LRA. Des déclarations ont ensuite été faites par tous les membres du Conseil.

Concernant la situation au Soudan, et en particulier au Darfour, le Secrétaire général adjoint a indiqué que depuis sa dernière mission dans la région, le Gouvernement soudanais restait impuissant à protéger ses propres citoyens, même dans des zones d'où les rebelles étaient absents, ce qui avait porté le nombre de personnes ayant besoin d'une assistance d'urgence à quatre millions, et que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays avait atteint 2 millions, chiffre sans précédent. Pour atténuer toutes ces souffrances, le Secrétaire général adjoint a recommandé une cessation immédiate des hostilités et a demandé à toutes les parties de respecter le cessez-le-feu, et a indiqué qu'il fallait que toutes les garanties de liberté de circulation octroyées par le Gouvernement soudanais soient suivies d'effets immédiats et durables. Au sujet de la réunion de haut niveau entre l'ONU et

l'Union africaine le 16 novembre à Addis Abeba, il a dit espérer que l'accord qui avait été conclu au sujet d'une opération hybride Union africaine/ONU marquerait un tournant historique, relancerait le processus de paix, renforcerait le cessez-le-feu et favoriserait un maintien de la paix efficace. Enfin, il a appelé au déploiement immédiat d'une force plus efficace dotée du mandat, des ressources, des capacités et de la volonté nécessaires pour se déployer de sa propre initiative vers les zones de risque pour les populations civiles et faciliter la protection des activités humanitaires.

Évoquant le processus de paix de Juba entre le Gouvernement ougandais et la LRA, le Secrétaire général adjoint a indiqué qu'à l'exception d'incidents mineurs, la cessation des hostilités avait été respectée, ce qui avait permis à des milliers de personnes déplacées de commencer à rentrer dans le nord de l'Ouganda. Il a toutefois ajouté qu'il avait été frappé par la vulnérabilité du processus de paix, qui avait fait peu de progrès concrets depuis l'accord de cessation des hostilités en août 2006. Rappelant la récente réunion avec les dirigeants de la LRA, il a affirmé qu'il l'avait exhorté à avancer vers une conclusion rapide du conflit et à assurer le rassemblement des forces de la LRA. Pour conclure, le Secrétaire général adjoint a souligné que l'ONU devait continuer de financer l'effort de médiation via le Projet pour l'initiative de Juba, mené par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires; d'aider politiquement la médiation; et d'offrir une aide immédiate aux zones de rassemblement²¹.

Dans les déclarations qui ont suivi cet exposé, les membres du Conseil ont, entre autres, fait part de leur vive préoccupation quant à la situation humanitaire au Darfour et ses retombées négatives sur l'ensemble de la région, en particulier au Tchad et en République centrafricaine; exhorté toutes les parties concernées à prendre des mesures pour appliquer le cessez-le-feu, assurer l'acheminement des secours humanitaires, et relancer le processus politique; déploré l'incapacité du Gouvernement soudanais à protéger sa propre population et appelé la communauté internationale à renforcer son rôle à cet égard; salué les résultats de la récente réunion entre l'ONU et l'Union africaine à Addis Abeba et demandé à ce qu'ils soient rapidement traduits en actions concrètes.

²⁰ S/PV.5525, pp. 2-4.

²¹ S/PV.5571, pp. 2-6.

Tandis que les représentants du Royaume-Uni et du Congo affirmaient qu'ils étaient étonnés du décalage qui existait entre la détérioration de la situation humanitaire sur le terrain et les progrès accomplis dans le processus politique²², le représentant de la Chine a affirmé qu'il serait très difficile de mettre un terme à la crise humanitaire sans qu'il y ait de stabilité dans le pays²³. De même, le représentant de la Fédération de Russie a affirmé que les progrès politiques auraient des conséquences positives sur la gestion des crises humanitaires²⁴. S'agissant du déploiement d'une force de maintien de la paix au Darfour, le représentant du Danemark a souligné qu'une force internationale robuste et efficace sur le terrain était la seule façon d'avancer²⁵. Le représentant des États-Unis a réaffirmé qu'une opération de maintien de la paix efficace devrait être déployée sous le commandement et le contrôle de l'ONU²⁶, tandis que le représentant de la France a indiqué qu'une présence internationale de maintien de la paix élargie ne pourrait être efficace que si les parties décrétaient et appliquaient un véritable cessez-le-feu et relançaient le processus politique amorcé par l'Accord d'Abuja²⁷.

S'agissant de la situation dans le nord de l'Ouganda, la plupart des membres se sont félicités du renouvellement, le 1^{er} novembre, de l'accord de cessez-le-feu entre le Gouvernement et la LRA, tout en exhortant les deux camps à mettre en œuvre les dispositions de l'accord et à faire progresser le processus de paix de Juba; ont fait part de leur satisfaction concernant l'amélioration de la situation humanitaire; et ont demandé instamment à la LRA de libérer sans tarder les non-combattants détenus, en particulier les femmes et les enfants. Concernant la question de l'impunité, plusieurs intervenants ont émis l'opinion selon laquelle la question devait être abordée dans les négociations de paix, réaffirmant que sans instaurer la justice et sans mettre fin à l'impunité, il ne pourrait y avoir de paix durable²⁸. Le représentant de la République-Unie de Tanzanie a noté que la paix et la justice ne devaient pas s'exclure mutuellement, et que

la question de l'impunité devait être abordée avec tact, sans compromettre les objectifs stratégiques²⁹.

À sa 5655^e séance, le 4 avril 2007, le Conseil a inscrit à son ordre du jour un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur sa première mission au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine. Des déclarations ont ensuite été faites par tous les membres du Conseil.

Après avoir expliqué ce qu'il avait trouvé dans chacun des trois pays, et évoqué la complexité des conflits qui y régnaient, le Secrétaire général adjoint a souligné la nécessité de traiter tant la dimension régionale que les facteurs internes de ces conflits, et a plaidé pour une solution politique passant par le dialogue et la médiation, avec une assistance extérieure le cas échéant, mais en s'appuyant sur les acteurs nationaux eux-mêmes. Il a ajouté qu'à cet égard, il n'existait aucun acteur plus important que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies³⁰.

Les membres du Conseil, à l'unanimité, se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire au Darfour et par ses répercussions extrêmement néfastes sur la situation dans les pays voisins, comme le Tchad et la République centrafricaine. Le représentant du Panama s'est réjoui qu'aucun des membres du Conseil n'ait déclaré que cette question relevait d'autres instances de l'Organisation, et a noté que lorsque la souffrance humaine traversait les frontières, elle en devenait de fait une question dont le Conseil de sécurité devait se saisir³¹.

Concernant plus particulièrement la situation au Darfour, plusieurs délégations ont appelé les parties à s'efforcer de trouver une solution politique; salué le récent accord entre l'ONU et le Gouvernement soudanais pour lever les restrictions imposées aux travailleurs humanitaires au Darfour; et ont renouvelé leur appel au Gouvernement soudanais pour qu'il respecte cet accord et lève les obstacles bureaucratiques, notamment les retards dans la délivrance des visas et des permis de travail pour les agents de l'aide humanitaire. Notant que des efforts devraient être déployés pour éviter les approches politiques qui aggravaient ces situations, le

²² Ibid., p. 7 (Royaume-Uni); et p. 8 (Congo).

²³ Ibid., p. 15.

²⁴ Ibid., p. 18.

²⁵ Ibid., p. 10.

²⁶ Ibid., p. 11.

²⁷ Ibid., p. 13.

²⁸ Ibid., p. 9 (Argentine); p. 10 (Danemark); p. 18 (Ghana); et p. 19 (Pérou).

²⁹ Ibid., p. 17.

³⁰ S/PV.5655, pp. 2-7.

³¹ Ibid., p. 16.